

L'ÉCHO **DU** MONÛTIER

Le Journal Municipal - www.monetier.com

#8

ETE
2024





P3/ RETOUR SUR L'HIVER 2023/24
 P4-5/ BILAN DE L'HIVER
 P6-7/ LES GRANDS BAINS
 P8-10/ LES TRAVAUX
 P11/ PARC NATIONAL DES ÉCRINS
 P12-13/ LES PROJETS EN COURS
 P14-17/ INFOS VIE DU VILLAGE
 P18/ URBANISME
 P19/ DERNIÈRE MINUTE : CRUES
 P20/ LE CCAS
 P21/ CHIEN DE PROTECTION
 P22/ VIE SCOLAIRE & PÉRISCOLAIRE
 P23/ LE PERSONNEL
 P24/ ÉTAT CIVIL
 NUMÉROS UTILES
 OPÉRATION "FAÇADES-TOITURES"

Mairie du Monétier-les-Bains

Place Novalesse 05220 Le Monétier-les-Bains
 Tél : 04 92 24 40 04 - monetier@monetier.com
 communication@monetier.com

Directeur de publication : Jean-Marie REY

Rédaction : Mairie du Monétier-les-Bains

Crédits photos : Willy Camus, Mairie du Monétier-les-Bains, Ecole du Monétier-les-Bains, Daniel Castello, OT Serre Chevalier Vallée Briançon, CENT7 Architecture

Couverture : La Guisane

Conception : Caly Graff Embrun - 06 33 63 75 80

Impression : Imprimerie Recto Verso - Embrun
 04 92 43 00 89

Périodicité : semestrielle

Tirage : 1000 exemplaires / ÉTÉ 2024

Mesdames, Messieurs, mes chers concitoyens,

Fidèles à l'esprit de l'Echo tel que nous l'avons voulu avec toute mon équipe municipale, vous trouverez en le parcourant une multitude d'informations sur la vie de la commune.

Comme vous pourrez le lire en parcourant ce numéro, tous les voyants de l'activité économique liée à la neige sont au vert... preuve en est que le ski a encore de belles décennies devant lui malgré la nécessaire prise en compte de l'évolution climatique qui nous touche dès à présent ; le fond de vallée en a subi les effets avec des variations de températures importantes. L'activité nordique, sensible à cette météo, a malgré tout pu perdurer en s'adaptant rapidement (ouverture de l'espace nordique au Lautaret, allongement de la période d'ouverture grâce à un nouvel épisode neigeux). La souplesse d'organisation de cette activité et sa résilience lui permettent de s'adapter aussi rapidement que les différences de températures et de précipitations que nous avons vécues et que nous continuerons à vivre.

A l'heure où j'écris ces lignes, nous venons de vivre un évènement naturel majeur avec la crue et le débordement de la Guisane, du petit et du grand Tabuc.... Qualifié d'épisode vingtennale (1 chance sur 20 de se manifester chaque année) et alimenté par un manteau neigeux encore très présent en altitude, cet épisode nous rappelle celui de 2008 et que nous sommes, comme tout territoire de montagne, vulnérable face aux risques naturels. Grâce à différents exercices effectués par les services et les élus depuis deux ans, nous nous étions préparés et la surveillance de l'épisode avec les moyens de préventions mis en place ont permis de limiter les dommages uniquement à des dégâts sur les berges, chemins et parkings : je remercie particulièrement tous les services associés pour la réactivité et l'action qu'ils ont pu apporter afin de sauvegarder les infrastructures et les habitations.

Nous avons voulu, avec tout le conseil municipal, pouvoir offrir aux jeunes de la commune un moyen de participer aux décisions municipales et une sensibilisation à l'engagement pour sa commune (et l'engagement citoyen au sens large), par la création d'un conseil municipal des jeunes : un seul dossier a été déposé...le projet est donc abandonné et j'en suis profondément déçu.

Le changement de notre société, avec un repli sur soi associé à une attente forte de l'action des services publics, nous touche tous et nous devons composer avec ce nouvel état d'esprit.

Néanmoins, je reste persuadé que notre cadre de vie, notre culture, la sensibilité que nous avons tous à préserver notre environnement naturel nous permettrons de prendre du recul et que notre bon sens montagnard reprendra le dessus pour que tous ensemble nous travaillions au « bien vivre au Monétier ».

J'espère sincèrement vous retrouver tout au long de l'été durant nos traditionnelles fêtes et animations où j'aurais sûrement le plaisir d'échanger avec vous de manière constructive sur les sujets qui pourraient faire le bien de tous.

Au nom de toute l'équipe municipale je vous souhaite une belle saison d'été et que la bienveillance continue de nous accompagner au quotidien.

Jean-Marie REY

Maire du Monétier-les-Bains

Vice-Président de la Communauté de Communes
 du Briançonnais délégué au Développement

Économique et à l'Agriculture

Président du SIVM de Serre-Chevalier

Retour sur l'hiver 2023/24

➤ Red Bull Dual Shapes Challenge

Initiée par Pierre Vaultier, cette course de snowboard amateur a rassemblé de nombreux participants qui se sont affrontés sur deux lignes de modules en miroir. Sensations garanties !



➤ Feux d'artifice & descente aux flambeaux

Les vacances scolaires ont été rythmées par les descentes aux flambeaux et les feux d'artifices du mercredi. Toujours un succès et des enfants ravis d'accompagner leurs moniteurs de ski pour une descente nocturne.



➤ Casset Loppet

Comme chaque année, plus d'une centaine de participants se sont réunis au Casset le 3 février pour cette traditionnelle course populaire de ski de fond.



➤ Grand Prix de Serre-Chevalier & concert de Mosimann

Cette année, le Grand Prix de Serre-Chevalier a rassemblé plus de 2000 participants pour la plus grande course amateur de tout le pays ! Sur le front de neige de Pré Chabert, un concert de Mosimann est venu clôturer cette magnifique journée.



Bilan de l'hiver de l'office de tourisme

HIVER 2024 : UN BEAU MILLÉSIME POUR LA VALLÉE

La saison d'hiver écoulée laissera une marque plus que positive en terme d'activité au sens large, grâce à un niveau de fréquentation encore en progression, pour un total de près de 1,6 million de nuitées sur l'ensemble de la vallée.

L'hiver 2023/2024, entamé le 9 décembre dernier dans de bonnes conditions, s'est globalement caractérisé par un profil de saison assez équilibré et par « l'envie de skier » exprimée par nos clients. On adore !

Autres points marquants : la météo et l'enneigement. Ces facteurs clés en station de montagne ont permis d'assurer l'exploitation en continu de l'ensemble du domaine skiable tout au long de la saison, y compris les retours fronts de neige. Pour autant, les fluctuations de la limite pluie / neige ont parfois donné du fil à retordre mais, au final, il en ressort des cumuls d'enneigement exceptionnels. Ainsi, pour la deuxième année consécutive, l'Office du Tourisme a accentué sa communication sur les preuves objectives des très bonnes conditions à Serre Chevalier, n'en déplaise à ceux qui croient à la fin du ski !

D'ailleurs, l'appétence pour le ski alpin aura complètement fait son retour auprès de nos clients, qu'ils soient français ou étrangers. Le plaisir de skier, les vastes paysages enneigés, font bel et bien partie des envies de nos clientèles. Serre Chevalier, parmi les grandes stations françaises, reste complètement en capacité de proposer une offre attractive en la matière. Le volume de journées skiées a ainsi très favorablement progressé (+5,8%). C'est par exemple le cas pour nos amis clients italiens, qui apprécient de plus en plus notre domaine skiable.

Revenons plus en détails sur le calendrier. L'hiver a bien attaqué, avec des vacances de Noël – Jour de l'An très performantes. L'inter-vacances de janvier s'est également bien déroulée, en renforçant la bonne tendance de l'année précédente : belles clientèles, tour-operating, étrangers.

Les vacances d'hiver, du 10 février au 9 mars, ont offert un remplissage vraiment équilibré sur les quatre semaines, ce qui a permis

de mieux étaler la fréquentation, que ce soit en vallée ou en altitude. Tous, professionnels de la vallée comme clients, ont pu bénéficier de conditions de pratique plus fluides.

L'inter-vacances de mars et la fin de saison se sont mieux comportées qu'en 2023 mais ne retrouvent pour autant pas encore la fréquentation et la valeur qu'on leur connaissait il y a 5/10 ans. C'est une tendance assez générale sur le marché du ski, avec une érosion tendancielle aussi bien en clientèles individuelles qu'intermédiées (tour operating). Et ce, quelles que soient les conditions d'enneigement, très bonnes en l'occurrence.

Ainsi, le bilan de la fréquentation touristique d'hiver nous permet d'afficher un volume de 1 573 100 nuitées réalisées sur l'ensemble des lits de la vallée (hôtels, agences immobilières, meublés, résidents secondaires), soit +1% de progression par rapport à 2023. Les divers hébergeurs professionnels enregistrent même une avance de +1,3%.

Enfin, rappelons que Le Monétier-les-Bains a accueilli de belles manifestations cet hiver, en portant haut les couleurs de tout Serre Chevalier, avec en particulier la première du « Red Bull Dual Shapes » conçue par Pierre VAULTIER ainsi que le village d'arrivée du « Grand Prix de Serre Chevalier » avec le concert du DJ Mosimann. Les Grands Bains ont également continué de jouer leur rôle de locomotive à l'échelle de la vallée.

Cette petite rétrospective sur l'hiver apporte une note plus que positive, aussi bien du point de vue économique, que de l'image de la station et des perspectives pour les saisons à venir.

A court terme, les tendances pour l'été 2024 s'annoncent plutôt bonnes et l'hiver 2025, malgré un calendrier un peu moins favorable, devrait pouvoir capitaliser sur les forces intrinsèques de Serre Chevalier.

David CHABANAL

Directeur de l'Office de Tourisme de Serre Chevalier Vallée Briançon

Bilan de l'hiver de Pro Serre Che

La saison d'hiver 2023/2024 s'est terminée le 16 avril dernier. Cette saison a été dans l'ensemble bénéfique aux commerçants et aux sociopros de la vallée pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, le calendrier des vacances scolaires, français comme celui d'autres pays, a été plus favorable que celui des années précédentes. Le jour d'arrivée des vacanciers dans la semaine est très important pour l'étalement de la fréquentation. Il en est de même pour le calendrier des touristes étrangers : avec un pouvoir d'achat important, ils ont été bien présents en janvier.

Ensuite, nous avons eu un enneigement conséquent, bien souvent supérieur à d'autres stations. A l'heure des webcams qui montrent une situation réelle en direct, le niveau d'enneigement a été un atout pour notre station.

Enfin la qualité reconnue de l'entretien des pistes par SCV, le nouveau porteur du Pontillas et le travail de l'Office de Tourisme pour aller chercher de nouveaux clients à l'étranger, ont aidé à la bonne réalisation de cette saison.

POUR AUTANT, CETTE SITUATION DOIT NOUS INTERPELLER SUR PLUSIEURS POINTS :

En premier lieu, la desserte de la Vallée en bus est incompréhensible pour les vacanciers. Navettes villages gratuites, dorsale payante en fonction des zones, tout cela est difficile à appréhender pour les vacanciers qui reprennent vite leurs véhicules individuels. A l'époque de la transition écologique qui prône l'utilisation des transports collectifs, c'est un message brouillé aux touristes, qui risquent de ne plus voir notre station comme étant verte.

Ensuite, les accès à notre station restent un point noir : cette année, nous avons eu des conditions défavorables (fermetures du Lautaret pour mauvais temps le week-end, éboulements dans la Maurienne) mais aussi des décisions peu compréhensibles : insuffisance des trains de nuit à Briançon, non-desserte de la Gare d'Oulx, bouchons interminables en sortie de Grenoble, communication devenue anxiogène. Tous ces éléments de difficultés d'accès deviennent centraux pour nos visiteurs qui ont tendance à réduire leur séjour. Nous sommes persuadés qu'avec un moindre enneigement, l'accès à Serre Chevalier va devenir un handicap important.

Enfin, il faudra être vigilants dans les années à venir sur la répartition des touristes entre le domaine d'altitude et la vallée : les difficultés de retour en vallée skis aux pieds, l'organisation qui incite à déplacer les espaces de débutants à 1900/2000 m doivent nous interpeller sur le maillage des commerces, et de leurs horaires d'ouverture dans la vallée.

Pour Pro Serre Che, ce sont des sujets de préoccupation importants, en complément des avantages réservés à nos adhérents : informations régulières, le Grand Déstockage de fin de saison au Monétier, les forfaits de ski destinés aux travailleurs saisonniers, etc...



Les Grands Bains incontournable de Serre Chevalier Vallée

Cet hiver encore, les Grands Bains font carton plein. Le très bon niveau de fréquentation de 2023 se confirme puisque nous avoisinons les 140 000 entrées.

La volonté d'une ouverture 4 saisons est récompensée par de bons résultats de fréquentation des ailes de saison (ouverture partielle jusqu'au 12 mai), confortée il est vrai, par une météo pluvieuse incitant à la fréquentation de notre établissement. Une fois encore, les Grands Bains se sont positionnés comme la principale attraction touristique d'intersaison dans le Briançonnais.

Le saviez-vous : Les entrées aux Grands Bains représentent 88% du chiffre d'affaires de l'établissement, le complément étant composé de l'institut de soins, de la boutique et des prestations annexes (cours...).

Le budget des charges des Grands Bains a été respecté, permettant de dégager les fonds nécessaires aux investissements prévus, concernant entre autres cette année, l'étanchéité des terrasses, la centrale de traitement de l'air du bassin intérieur, les ateliers techniques, le mobilier de la boutique, les luminaires des vestiaires, le renouvellement des jeux d'eau du matin récré, la création d'un nouveau site internet...

➤ Une nouvelle dynamique pour la terrasse des grands bains :

Depuis cet hiver, le restaurant la Terrasse a été concédé à la société BENICO, et sa gestion se fait donc indépendamment de celle des Grands Bains. La commune avait procédé à l'automne à des travaux de décoration de la salle et de remplacement du mobilier, pour accueillir les nouveaux exploitants et leurs clients dans un cadre réconfortant et cosy. Les nouveaux gérants ont su se l'approprier avec succès et répondre à la demande de la clientèle, avec une carte variée et gourmande dont le Brunch, très plébiscité l'hiver. Cet été, il est à parier que la terrasse ne désemplira pas.



➤ Le nouveau spa : la Rotonde des Grands Bains

La refonte de l'étage Romano Irlandais sera lancée cet automne ! Celui-ci cèdera sa place à un tout nouvel espace Spa : la Rotonde des Grands Bains, dont l'ouverture est prévue en décembre 2025.

Aux origines du projet... dans la continuité de l'indéniable réussite commerciale des Grands Bains, nous aspirons aujourd'hui à la diversification et à la segmentation de notre offre, pour répondre à l'attente d'une clientèle en quête de prestations raffinées, de calme et de sérénité. Forts du succès de l'expérience grand public, nous souhaitons répondre à cette nouvelle demande par la création d'un produit premium : le Spa de la Rotonde des Grands Bains.

La Rotonde des Grands Bains se veut haut-de-gamme, exclusive et moderne, dans une ambiance cocooning, accueillant un nombre de clients restreint. Il s'agira d'une prestation à part entière, communiquant toujours avec les Grands Bains pour les clients qui le souhaitent. Ce Spa permettra également de développer l'offre groupes & séminaires, pour laquelle la demande est présente.

Nous invitons les nostalgiques à profiter cet été, une toute dernière fois, de l'espace Romano Irlandais.

Des travaux d'ampleur : afin de limiter l'impact sur l'ouverture des Grands Bains, le chantier sera étalé sur un an et demi. Néanmoins, la première phase concentrera les travaux d'ampleur, incompatibles avec une ouverture au public : démolition, gros œuvre, extensions, charpente... Les Grands Bains connaîtront donc une longue fermeture technique, du 2 septembre jusque mi-décembre 2024.

Budget travaux :

4.8M€

(financement : Régie des Grands Bains & subventions)

Cet été :

- Les Grands Bains seront ouverts **du 22 juin au 1^{er} septembre 2024,**
- **DJ party** : les soirées reprennent cet été !
Ambiance festive avec notre DJ saxophoniste, les 31 juillet, 4 & 14 août de 20h30 à 23h00. A partir de 7 ans,
- **Cours de natation** du 22 juillet au 16 août, 9h15 à 9h45 les lundi-mardi-jeudi-vendredi, 1 cours 19€ / forfait 4 cours semaine 65 €,
- **Cours d'aquabike et aquagym,** les matins du lundi au samedi,
- **NOUVEAU : les soirées sonores en juillet.** Deux nocturnes bercées par les sons envoûtants de Lucas Bessy, les mercredi 17 et 24 juillet.



➤ Retour sur les contentieux liés à la construction et à l'exploitation des Grands Bains

Plusieurs contentieux ont été engagés par les différentes municipalités suite à la constatation de désordres constructifs sur le bâtiment des Grands Bains et suite aux manquements de l'ancien délégataire « Valvital » qui a exploité les Bains de 2008 à 2016.

En ce qui concerne les désordres constructifs, après plusieurs expertises dont la dernière a été rendue fin 2020 (et la première en 2011), le tribunal administratif de Marseille a rendu un jugement le 29 mars 2023. Ce jugement, favorable à la commune, n'a été contesté en appel que par une partie des entreprises condamnées et pour une partie des sommes dûes. La commune sort donc victorieuse de ce premier combat au long cours, avec un montant d'indemnisation supérieur à 1M€, permettant d'envisager les travaux dont vous avez pu prendre connaissance ci-contre.

De même, les contentieux qui opposent la commune et la Compagnie Fermière des Grands Bains (groupe Valvital) ont tous été jugés. Il en ressort que la commune a eu raison de poursuivre l'ancien délégataire pour des manquements reconnus dans l'exploitation et la maintenance de l'équipement et, qu'une fois les condamnations des deux parties compensées, la commune va être indemnisée pour plus de 400 000€.

Ces procédures ont été longues et fastidieuses, pour nos services comme pour nos conseils, mais nous ne pouvons que nous réjouir des décisions prises à l'époque de faire valoir les droits de la commune. Aujourd'hui, ce chapitre se clôt et une nouvelle histoire démarre avec un projet phare pour notre établissement et la destination « Serre Chevalier Vallée Briançon », qu'il nous tarde d'écrire.



Les travaux

› Chemin des Tempes

Chemin discret mais hautement fréquenté par les piétons souhaitant faire le lien entre la place de l'église et l'île du moulin, le chemin des Tempes s'est fait une cure de jouvence ce printemps : reprise des réseaux secs et humides, revêtement de surface en pierre. Le voici prêt pour une nouvelle vie ! Les travaux ont été réalisés par les entreprises Allamanno, Guglielmetti et Sudati pour un montant total de 89 526,26€ HT. Les regards se tournent maintenant un peu plus en amont vers la Rue des glaciers et la Place de l'église...à suivre (lire « Les projets »).



› Ile du Moulin

Après une nouvelle aire de jeux installée au printemps 2023 mais dont les finitions viennent d'être effectuées, une mise en valeur du cheminement piétonnier en rive gauche du lac a été réalisée. Petit à petit, cet espace très prisé, notamment en période estivale, devient de plus en plus qualitatif pour le bonheur des petits et des grands.



› Le cimetière

Notre cimetière avait, pour sa partie la plus ancienne, besoin d'une intervention pour le rendre plus accueillant et plus accessible.

Après celles des cimetières des Guibertès et du Freyssinet, ce sont donc les allées du cimetière du Monétier qui bénéficient de travaux menés ce printemps par l'entreprise Colas pour un montant de **55 000€ HT**.

Les cimetières du Casset et du Lauzet ont également bénéficié d'une intervention.



› Place de l'église aux Guibertès

Touche finale de l'aménagement réalisé en 2022 devant l'église des Guibertès, une décoration en acier cortène réalisée par les services techniques vient agrémenter l'espace et donner un peu plus de vie à l'entrée de ce hameau. Les fenêtres de l'église ont également été changées afin de pouvoir les manœuvrer si nécessaire pour **10 667,49€**.



➤ Aménagement du parking du Pont de l'Alp

Dans l'attente de la définition d'un projet en partenariat avec le département des Hautes-Alpes, permettant de résoudre le stationnement anarchique en bordure de la RD1091, une première tranche de travaux est engagée cette année afin de rendre ce haut-lieu de départ de randonnées plus accueillant : les WC publics vont être remplacés par une cabine automatique, le parking entre le pont et l'arrêt de bus a été mis en forme et enrobé, un sentier pédagogique est en cours d'installation tout le long de la montée vers le refuge du Clot des Vaches afin de faire découvrir à tous, la richesse de notre territoire.

Montant des travaux (part communale) : **93 370€ HT**, subvention du département à hauteur de 30%.

Le saviez-vous ? Un éco compteur a été placé par le Parc National des Ecrins au départ du sentier de l'Alpe du Lauzet. Ce compteur ne passe pas une journée de l'année sans enregistrer un passage ! Au plus fort de l'été ce sont près de 1 000 personnes par jour qui passent devant ce compteur.

➤ Refuge du Clot des Vaches

Les travaux battent leur plein pour cette deuxième saison de chantier au refuge du Clot des Vaches. L'heure est au second œuvre avec le montage des cloisons, la plomberie, l'électricité, le bardage et l'aménagement extérieur. Toutes les entreprises sont mobilisées pour livrer le bâtiment à la fin de l'automne 2024 (date d'inauguration à suivre en fonction des conditions en fin d'année).

	ENTREPRISES
Lot n°1 Assainissement	SARL GUGLIELMETTI ZA les Sables - 05220 Le Monétier-les-Bains
Lot n°2 Gros œuvre	SARL GUGLIELMETTI ZA les Sables - 05220 Le Monétier-les-Bains
Lot n°3 Ossature Bois	Atelier BOREALIS Quartier Pralong - 05200 EMBRUN
Lot n°4 Cloisons Plâtrerie Faux Plafonds Peinture	JF PEINTURE RENOVATION VITRERIE 46 rue des Vignes Immeuble les Jacinthes 05200 EMBRUN
Lot n°5 Menuiserie Intérieures Bois	EURL MENUISERIE MESTRE Daniel 10 rue henri Victor Eyssette 13200 ARLES
Lot n°6 Plomberie Ventilation Chauffage	SARL MAGLIONE PLOMBERIE CHAUFFAGE 65 impasse de Souléou 05110 CURBANS
Lot n°7 Electricité	SARL CRA 12 ch des Croix - immeuble le Méale 05200 EMBRUN
Lot n°8 Serrurerie	MASSE CONSTRUCTIONS METALLIQUES Centre Commercial Sud - 164, rue des Couteliers 05100 BRIANCON
Lot n°9 Transport hélicopté	HBG France - HDF 19 rue Germain Sommeiller - 74100 ANNEMASSE SAF HELICOPTERES Aérodrome d'Albertville/Tournon - BP 20060 73 202 ALBERTVILLE CEDEX
Lot n°10 Toilettes sèches	SARL LOVELY TOILETTES 27 boulevard Auguste Fournier 83100 TOULON



Côté exploitation, la commune est à la recherche de son gardien afin de donner vie à ce lieu magique. Alors si l'aventure vous tente et que vos références sont sérieuses, rendez-vous sur le lien suivant : www.monetierlesbains.e-marchespublics.com



➤ La Poste

S'il est un service public qui perd de son sens, c'est bien celui de la Poste ! Nous connaissons tous des difficultés dans l'acheminement du courrier, même si celui-ci a progressé depuis plusieurs mois comparé aux années précédentes. Puis, est venu s'ajouter la disparition du distributeur de billets, sans annonce préalable et au grand désarroi des utilisateurs et du conseil municipal. Malgré nos efforts et la recherche d'un autre opérateur, ce distributeur ne sera malheureusement pas remplacé et la façade a donc effacé les traces de sa présence (travaux pris en charge par la Poste).

La commune du Monêtier-les-Bains a également dû contribuer de manière plus qu'active pour que le groupe La Poste remplace la boîte aux lettres extérieure inutilisable depuis plusieurs mois. Comble du système : les services techniques communaux ont dû se charger de sa pose si nous voulions que celle-ci se fasse rapidement.

➤ La RD1091 et le col du Lautaret

Haut-lieu de passage, le col du Lautaret est en pleine mutation dans le cadre de l'opération « Grands Cols » menée par le département des Hautes-Alpes : les espaces publics sont repris, le bâtiment abritant autrefois les équipes de déneigement a été rasé. Débuté en 2023 le chantier se terminera en 2025 avec la construction d'un bâtiment abritant une salle hors sac, des WC publics et un local pour le service des routes. Initialement envisagée, la reconfiguration du parking de Serre Orel où de nombreux camping-cars stationnent ne fait pas partie du projet en cours de réalisation.

Le département des Hautes-Alpes a également débuté la reconstruction de la galerie de la Marionnaise située sur le territoire de la commune du Monêtier-les-Bains. Ce gros chantier, d'une durée de 2 ans et d'un montant de 27 millions d'euros, va permettre de transformer cet ouvrage en tunnel et de le prolonger vers l'amont. Ces travaux rendus nécessaires par la vétusté de la galerie vont permettre de sécuriser ce passage venté et enneigé du col du Lautaret.

Plus en aval, ce sont les travaux d'aménagement de la bande cyclable qui se poursuivent entre le village du Monêtier et le col. Un nouveau tronçon a été mis en service avant l'été pour le plus grand bonheur et la sécurité des cyclistes très nombreux sur cette route.

La traversée du Monêtier a également connu des travaux ce printemps avec la reprise par le département et la commune de certains réseaux en attendant le renouvellement du tapis d'enrobé qui devrait avoir lieu à l'automne. Ces travaux préparatoires ont pour but de ne pas venir casser le nouvel enrobé dans les 5 prochaines années.

Montant des travaux (part communale seulement) : 65 190,40€ HT.



➤ Création d'un réseau de chaleur : le raccordement du bâtiment de l'école au réseau de chauffage des Grands Bains

La ressource naturelle d'eau chaude du Monêtier n'a été, jusqu'à présent, qu'exploitée pour ses bienfaits gastriques ou dermatologiques et trouve aujourd'hui son utilisation via l'établissement des Grands Bains. Les diverses municipalités qui se sont succédées ont entamées les démarches réglementaires nécessaires à sa préservation et à son éventuelle utilisation pour d'autres usages. Ces démarches sont longues et ont nécessité de nombreuses études complémentaires. Aujourd'hui nous commençons à apercevoir le bout du tunnel et nous nous faisons accompagner par des experts pour travailler sur un projet de valorisation de cette ressource pour permettre de nous affranchir autant que possible des énergies fossiles afin de chauffer nos bâtiments publics.

La première étape concrète de cette volonté est en train de se réaliser : le raccordement du bâtiment de l'école au réseau de chauffage des Grands Bains, lui-même alimenté par 2 pompes à chaleur qui puisent leur énergie dans l'eau chaude naturelle. Dès l'hiver prochain, l'école pourra se dispenser de l'utilisation de sa chaudière fioul !

Coût du raccordement : 50 000€ HT.



Le Parc National des Ecrins

L'aigle royal

Cyril COURSIER
Technicien patrimoine

Près du versant, aux heures chaudes de la journée, un grand oiseau tournoie, exploitant le vent pour s'élever. Bientôt, cette silhouette brune se dissout dans le bleu du ciel, happée par l'altitude. L'aigle parcourt ainsi son immense territoire, dont les détails ne peuvent échapper à sa vue légendaire. Il passe aussi de longues heures perché, à entretenir son plumage ou à scruter les environs à la recherche de sa prochaine victime. Bien qu'il soit très farouche, il est relativement aisé de pouvoir observer un aigle royal. Sa grande taille, sa coloration sombre, ses ailes rectangulaires et ses fréquents déplacements en plein ciel font de lui un élément presque familier de la montagne.

Avec un poids moyen de 4 kg pour les mâles et 5kg pour les femelles, une envergure d'environ 200 à 220 cm et des serres puissantes, le roi des rapaces est un prédateur redoutable qui se nourrit à 80% de marmottes en été dans nos contrées et qui devient majoritairement charognard l'hiver. La reproduction débute dès le mois de janvier avec les parades et la construction (ou plus souvent la réhabilitation) du nid. La ponte de deux œufs est effectuée fin mars-début avril et la couvaison dure 1,5 mois. Chaque année, en moyenne, seul un couple sur 2 mène sa reproduction à terme. Dans 20% des cas, les 2 aiglons survivent jusqu'à l'envol ; le reste du temps, soit un œuf n'écloie pas, soit l'ainé expulse le cadet du nid. Seul 25% des aiglons qui quittent le nid atteindront l'âge adulte (4-5 ans).



Près de 50 territoires sont recensés dans le massif des Écrins. La commune du Monêtier héberge 2 couples : l'un à l'amont : du chef-lieu jusqu'au Lautaret et au Galibier ; l'autre, vers l'aval : du chef-lieu jusqu'à l'entièreté de la commune de la Salle. La ligne virtuelle séparant les 2 territoires relie la Benoite au Rocher de l'Yret. Ailleurs, ce sont les crêtes qui composent des frontières naturelles. Les agents du parc suivent la reproduction de ces grands oiseaux depuis le début des années 80 ! Chaque couple dispose sur son territoire de plusieurs nids (appelés "aire" pour les rapaces) situés quasi-exclusivement dans les falaises. De 2018 à 2020, un programme de marquage des animaux a été effectué dans le cadre de mesures compensatoires liées à la rénovation du réseau de lignes électriques Haute Tension sur l'axe durancien. Il a permis de capturer et d'équiper les 2 adultes du couple "Le Monêtier-La Salle" de balises GPS. Trois aiglons ont également été équipés au nid, 2 semaines avant la date théorique d'envol. Cela nous a apporté de nombreuses informations sur le domaine vital mais également sur la dispersion des jeunes. Le premier aiglon marqué le 28 juin 2018 a été retrouvé braconné au Bourg d'Oisans le 1er avril 2019. Sa sœur, une femelle équipée d'un GPS au nid le 28 juin 2020 (bagues K8 aux pattes) a eu plus de chance et vient de se cantonner en Vanoise, à l'entrée de la vallée des Belleville après une "errance" de plus de 3 ans. Le 3ème aiglon muni d'une balise GPS l'été dernier est actuellement en "vadrouille" dans le Mercantour et les Alpi Marittime (en Italie) depuis plusieurs mois. Après 4 jeunes à l'envol sur les 6 dernières années, le couple "Le Monêtier-La Salle" fait une pause cette année : il n'a pas débuté de reproduction. En revanche, le couple "Casset" nourrit actuellement un aiglon qui devrait quitter le nid mi-juillet dans le Petit Tabuc.

Il arrive que l'on rencontre des animaux en difficulté lors de nos balades. N'hésitez pas à prévenir un agent du parc qui se chargera de le récupérer et de le faire convoyer si besoin au centre de soin Aquila situé dans le sud du département à Vitrolles (centresoins0405@gmail.com, sms au 06 77 97 21 22). C'est ainsi qu'après un séjour de quelques mois au centre, un aigle royal a été relâché sur notre commune il y a quelques années vers le col du Galibier."



1



2



3

1. La femelle baguée C5 est celle du couple "Le Monêtier-La Salle".
2. La femelle baguée K8 au nid le 28 juin 2020.
3. Le juvénile est bien reconnaissable à ses cocardes et sa queue blanches.

Les projets en cours

➤ Zones d'Accélération des Energies Renouvelables

Actées par délibération du conseil municipal le 6 mars dernier, les Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables ont été demandées par le gouvernement afin d'identifier des sites propices au développement de ces énergies : hydroélectricité, photovoltaïque, géothermie ou encore biomasse.

DANS CE CADRE, LE CONSEIL MUNICIPAL SOUHAITE PORTER 2 PROJETS À COURT TERME :

- L'installation d'un parc photovoltaïque au sol sur le site de l'ancienne décharge,
- Le changement de la chaudière biomasse du front de neige qui n'est plus en état de fonctionnement et la rénovation totale du système de chauffage de ces bâtiments dont la régulation fait cruellement défaut.

De nombreux opérateurs sont intéressés pour équiper le site de l'ancienne décharge et la commune a pris attache auprès de Territoire d'Énergie (SYME 05) pour trouver le modèle économique qui correspondrait le mieux au projet.

Quant au projet du front de neige, les études préalables sont en cours et les travaux pourraient démarrer cet automne si des financements accompagnent cette réalisation.



➤ Le logement des résidents permanents : où en est-on ?

Le 3 avril dernier, une première réunion de travail avec Jennifer Rousselle, sous-préfète adjointe des Hautes-Alpes, dans le cadre du dispositif Villages d'Avenir s'est tenue en Mairie du Monétier. Rappelons que les communes de la vallée de la Guisane (Saint-Chaffrey, La Salle les Alpes et le Monétier-les-Bains) ont candidaté ensemble, avec succès, à ce programme national. À la clé, un appui à l'ingénierie dans des projets portant sur le logement permanent et les mobilités.



Pendant que cet appui prend vie, les projets lancés par l'équipe municipale suivent leur cours, et notamment l'aménagement de la zone dite des Prés Coueynaux. Comme annoncé dans notre précédente édition, le choix d'un projet 100% social a été acté par le conseil municipal, en lien avec le porteur du projet : l'Établissement Public Foncier Provence Alpes Côte d'Azur. Les acquisitions foncières sont désormais lancées et un point d'étape sera fait à l'automne.

AUTRE PROJET : la construction de logements dans le cadre de la reconstruction de l'école du bourg. Notre équipe d'assistance à maîtrise d'ouvrage planche actuellement sur ce projet afin de pouvoir lancer un concours de maîtrise d'œuvre durant l'année. Outre un nombre plus important de logements communaux, l'école sera également entièrement repensée (plus de détails lors de notre prochaine édition).

L'équipe municipale s'est également rendue au siège de l'OPH 05 à Gap afin de travailler sur un projet de nouvelle résidence sociale à Pré Bagnols, à proximité immédiate des logements HLM existants et sur un terrain appartenant déjà à l'OPH. Leurs équipes travaillent sur le sujet afin de pouvoir déposer un permis de construire en juillet 2025.



Des porteurs de projets privés s'intéressent également au logement permanent puisque dans certaines zones notre Plan Local d'Urbanisme impose de la « mixité sociale ». Si les promoteurs souhaitent voir leurs projets aboutir, ils devront donc construire en partie des logements adaptés au marché des résidents permanents (taille et prix). A suivre...

➤ Bornes de recharge pour véhicules électriques

Compétence exercée par Territoire d’Energie (SYME 05), le pouvoir d’action de la commune est donc quasi inexistant pour pouvoir proposer une offre d’infrastructure de recharge pour véhicules électriques digne de ce nom, ou du moins plus adaptée à la demande.

Cependant, notre territoire étant attractif, des opérateurs privés sont venus pousser la porte de la mairie et se proposent de prendre en charge à leurs frais, le déploiement d’un certain nombre de dispositifs de recharge.

Après de longues discussions avec le syndicat mixte Territoire d’Energie, la commune va donc pouvoir signer un accord avec le seul opérateur privé ayant répondu à nos demandes : E55 Electric Charging. A l’heure où ces lignes sont écrites, le contrat est en cours de finalisation et les premières bornes pourraient bien apparaître avant l’hiver.

➤ Giratoire entrée sud

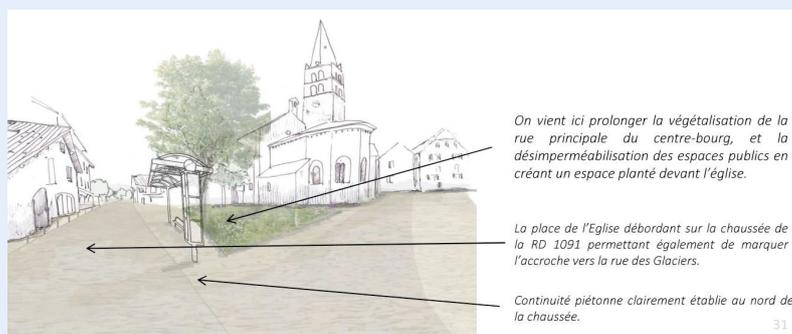
Nous ne désespérons pas de voir débiter les travaux tant attendus de ce giratoire à l’automne prochain, pour une mise en service de l’ouvrage en 2025. Les services du département et la commune ont avancé sur les dossiers de consultation des entreprises qui sont prêts depuis plusieurs semaines, voire maintenant depuis plusieurs mois. Parallèlement à cet aménagement, la commune prendra à sa charge la réalisation d’une nouvelle voie desservant le lotissement du Laurau depuis la sortie Nord de ce futur giratoire à 4 branches.

➤ Services Techniques

Nous l’avons abordé dans l’ECHO du Monétier n°4 mais le projet de construction d’un nouveau centre technique commun entre le département des Hautes-Alpes et la commune du Monétier se heurte à quelques difficultés techniques. Néanmoins, une première phase s’engage avec la réhabilitation énergétique du bâtiment communal situé dans la zone artisanale des Sables : isolation, toiture photovoltaïque et réaménagement intérieur devraient pouvoir, dans un premier temps, offrir plus de confort à nos services techniques. La suppression d’un des chalets actuels sur l’emprise du futur giratoire entraîne également le déménagement des bureaux et des locaux de vie à l’arrière du bâtiment de la route des bains dans des mobil-homes aménagés à cet effet. Les autorisations d’urbanisme sont lancées et, sous réserve des financements, les travaux pourraient être engagés en 2025.

➤ Place de l’église

Comme annoncé lors de notre précédente édition et après plusieurs saisons de tests (piétonnisation, mise en place de mobilier ou d’un terrain de pétanque), le conseil municipal souhaite redonner son caractère de place de village à la place de l’église. L’équipe de maîtrise d’œuvre composée des cabinets M.G. Concept et Atelier Azimut travaille actuellement au scénario final d’aménagement qui reprendra, dans ses grandes orientations, les conclusions de l’étude de programmation urbaine et architecturale réalisée en 2022 et 2023 et l’esprit des aménagements des rues du centre bourg réalisés depuis le début des années 2000. Travaux prévus en 2025.

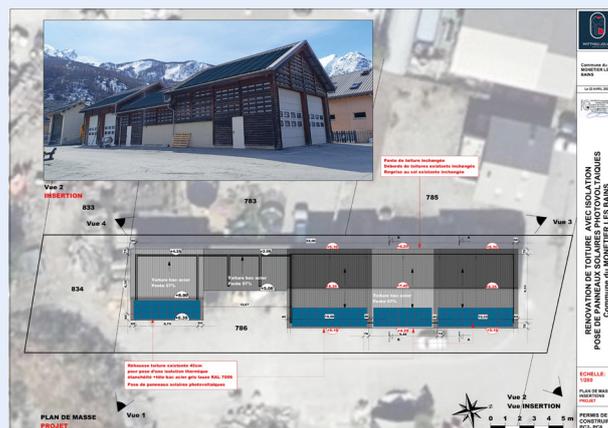


➤ Lavoir des Guibertes

Par l’intermédiaire d’une résidente du hameau des Guibertes, Madame Jacquet, que nous remercions, le Club du Vieux Manoir (association réalisant des chantiers de restauration) va investir le lavoir des Guibertes durant le mois d’août prochain afin de procéder à la réfection de ses façades.



La commune prendra à sa charge les matériaux nécessaires, s’assurera du confort de ces jeunes travailleurs qui vont camper à proximité des locaux du SIVM en leur fournissant WC, douches, eau et électricité et participera financièrement au fonctionnement de l’association qui pourrait s’installer plusieurs années sur le site afin de rénover également la toiture du lavoir puis, si le dossier aboutit, une partie du presbytère de l’église des Guibertes.



Infos

Vie du village



➤ Cérémonie du 8 mai 1945

Le mercredi 8 mai avait lieu le 79^{ème} anniversaire de la victoire du 8 mai 1945. Une belle cérémonie agrémentée de la lecture du poème "Liberté" de Paul Eluard par les enfants des classes de CE et CM de l'école du Monétier et en présence de Madame la sous-préfète de l'arrondissement de Briançon.



➤ Corvée citoyenne

La corvée citoyenne du 4 mai dernier, qui a rassemblé de nombreux habitants, a permis de remettre en état le canal de ville, le canal de la Chamoissière et le Chemin de la Mine. Merci à tous pour votre implication.

➤ La visite de monseigneur Xavier Malle au Musée d'Art Sacré

En fin d'hiver, Monsieur le Maire et le Conseil Municipal ont reçu la visite de Monseigneur Xavier Malle, évêque de Gap et d'Embrun, accompagné de Madame Chantal Rapin, conseillère déléguée de la Ville de Gap dans le cadre d'un projet de création d'un musée d'Art Sacré.

Une visite du musée du Monétier a donc été organisée afin de montrer la richesse de notre patrimoine. Ouvert en 1997, le musée de la Chapelle Saint-Pierre abrite l'une des plus belles collections d'Art Sacré des Hautes-Alpes. Entrez dans ce lieu merveilleux et vous serez surpris d'y découvrir une présentation peu ordinaire de notre patrimoine religieux.

Ouvert depuis le mardi 18 juin pour la saison d'été, vous pouvez le visiter les mardis et jeudis de 15h à 18h, jusqu'au jeudi 5 septembre.

L'entrée est gratuite.

LES VISITES GUIDÉES :

Des découvertes guidées gratuites du Musée d'Art Sacré sont organisées :

- Du 16/06 au 30/06/2024, tous les jeudis de 14h à 15h45.
- Du 07/07 au 22/09/2024, tous les jeudis de 14h à 15h45 sauf les 14 juillet et 15 août.

i Renseignements & réservation à l'office du tourisme : 04.92.24.98.98



➤ Navettes village

Vous avez été près de 60 000 à emprunter les navettes village du Monétier durant la saison d'hiver écoulée, soit une augmentation de près de 30% par rapport à la saison précédente.

Une belle performance à poursuivre afin de limiter les déplacements en voiture jusqu'au front de neige et notre empreinte carbone !

Nous travaillons déjà à des améliorations du service pour l'hiver prochain afin de le rendre encore plus attractif.

Pour mémoire, ce service de navette est organisé par le SIGED (Syndicat Intercommunal pour la Gestion de l'Eclairage et des Domaines d'hiver et d'été de Serre Chevalier) qui regroupe les communes de La Salle les Alpes et du Monétier-les-Bains. Sur l'ensemble du réseau SIGED, c'est près de 1 000 personnes par jour qui sont transportées en moyenne durant toute la saison d'hiver, avec un coût pour la collectivité de 2,5€ par voyageur (le service est gratuit pour l'usager).





➤ La cérémonie de la Sainte-Barbe

Compte-tenu des conditions météorologiques dans le nord du département, la cérémonie de la Sainte-Barbe, patronne des pompiers, prévue le 2 décembre a été reportée au 25 mars.

Elle permet de saluer l'engagement des sapeurs-pompiers de Serre-Chevalier et de souligner les valeurs d'altruisme, d'abnégation, de fraternité et de solidarité qu'ils portent au quotidien dans l'exercice de leurs missions.

Afin d'accompagner le Centre d'Incendie et de Secours de Serre Chevalier dans la réalisation de ses missions, la commune du Monétier-les-Bains a toujours permis à ses agents également sapeurs-pompiers volontaires de se rendre disponible durant leur temps de travail pour partir en intervention. Au plus fort des effectifs, 5 agents de la commune pouvaient quitter leur poste pour venir vous porter secours ; aujourd'hui 2 agents restent mobilisables en cas de besoin et en fonction, bien entendu, de leur charge de travail et des nécessités de service.

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes a souhaité rendre hommage à tous les employeurs jouant ce rôle primordial dans la distribution des secours par la remise du trophée « Employeur partenaire ». Ce trophée a été remis par son président, Marcel Cannat, à M. Jean-Marie Rey, Maire, en compagnie du Chef de centre du CIS Serre Chevalier, Christophe Albert et de l'un des agents municipaux conventionnés.



➤ Fête de la Saint-Claude au Casset

Malgré la pluie, une trentaine de personnes s'est réunie au Moulin du Casset pour la fête de la Saint-Claude autour d'un apéritif offert par la commune.



➤ Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)

La mise en place d'un Conseil Municipal Jeunes a malheureusement suscité peu d'engouement auprès des enfants de la commune : seulement 1 dossier déposé et 5 inscriptions sur les listes électorales. Ce projet est donc abandonné.

➤ Label « Villes et Villages Fleuris »

Le label récompense l'engagement des communes en faveur de l'amélioration de la qualité de vie et la stratégie globale d'attractivité mise en place à travers le paysage, le végétal et le fleurissement. La commune conserve cette année son label avec une distinction de 2 fleurs.



Service-Public.fr

L'abandon de déchets dans la rue

C'est **135€** d'amende à régler dans les 45 jours

Au delà de ce délai, l'amende passe à **375€**

Si vous ne payez pas, le juge peut fixer l'amende à **750 € maximum** (ou jusqu'à 1500 €, avec confiscation du véhicule, si vous l'avez utilisé pour transporter les déchets).

➤ Dépôt sauvage de déchets

Un dépôt illégal de déchets, plus communément appelé « dépôt sauvage », est la résultante d'abandons de déchets par une ou plusieurs personnes entraînant une accumulation anarchique de déchets divers dans l'espace public en dehors des endroits autorisés.

Plusieurs zones de déchets sauvages ont été dernièrement aperçus aux abords des dispositifs de collecte de la commune.

Pour votre information, l'abandon de déchets, est passible d'une amende de 135 € à 1 500 €.

Pour l'image de notre commune et dans l'intérêt de tous, nous vous remercions pour votre vigilance et votre collaboration.

➤ Centre aéré « La Ruche »

Cette année, le centre aéré "La Ruche" est organisé par le Centre Social Intercommunal de la Communauté de Communes du Briançonnais (CCB). Il sera ouvert du lundi 8 juillet 2024 au mardi 27 août 2024 de 7h45 à 18h15 dans les locaux de l'école du Monétier-les-Bains.

Les inscriptions se font directement par la création d'un compte sur le portail famille de la Communauté de Communes du Briançonnais.

Pour tous renseignements :
csi@ccbrianconnais.fr

➤ Les salles communales

Sur la commune, 4 salles communales sont disponibles à la location :

- **La salle du Lautaret :** tarif journée/soirée 80 € – demi-journée 50 €
Location possible toute l'année.
Capacité d'accueil 50 personnes assises – jauge maximum 70 personnes
- **La salle du Combeynot :** tarif journée/soirée 100 € – demi-journée 60€
Location possible du 1^{er} décembre au 25 août
Capacité d'accueil 60 personnes assises – jauge maximum 70 personnes
Équipement : accès uniquement à la salle et aux toilettes.
Pas de cuisine ni de frigo.
- **La salle des Lauzières :** tarif journée/soirée 80 € – demi-journée 50 €
Salle mise à disposition pour les pratiques sportives.
Jauge maximum 19 personnes.
- **La salle du Dôme :** tarifs sur demande
Location possible du 15 avril au 1^{er} juillet et du 15 septembre au 15 décembre
Capacité d'accueil : 180 personnes pour un repas – 300 personnes pour spectacle assis et 700 personnes debout.

Les associations peuvent bénéficier des salles gratuitement pour leur assemblée générale. Pour les événements avec accueil du public, les associations ayant leur siège social sur la commune ont droit à une gratuité par an, puis le tarif résident. Les salles, hormis la salle du Dôme, ne sont pas équipées du Wifi.



➤ Salle du Combeynot



➤ Salle du Dôme

Comment réserver ?

Par mail : monetier@monetier.com
Minimum 15 jours avant la date de location.

Documents à fournir :

- le contrat ou la convention de mise à disposition dûment rempli et signé par l'occupant
- une attestation d'assurance en cours de validité

Demande de prêt tables / bancs

pour événements privés :

Demande de prêt à faire auprès des services techniques.
A récupérer et à rendre sur place dans les locaux des services techniques, pas de livraison possible.

secretariat.techniques@monetier.com

👉 Célébrations dans les chapelles de montagne

DATE	HEURE	CHAPELLE	HAMEAU
Samedi 6 Juillet	10h30	Saint-Antoine	Charvet
Mardi 16 Juillet	10h30	ND du Mont Carmel	L'Alpe du Lauzet
Mercredi 17 Juillet	10h30	Saint-Alexis	Puy du Cros
Samedi 20 Juillet	10h30	Sainte-Marguerite	Les Sagnières
Vendredi 26 Juillet	10h30	Sainte-Anne	Puy Chevalier
Samedi 10 août	10h00	ND des Neiges	Les Grangettes
Dimanche 11 août	10h30	Chapelle des fusillés	Col du Lautaret
Vendredi 16 août	10h30	Saint-Roch	Le Lauzet
Samedi 24 août	10h30	Saint-Michel	Peyra Juana
Samedi 31 août	10h30	Sainte-Elisabeth	Puy Jaumar
Dimanche 8 sept	11h00	Sainte-Lucie	Le Freyssinet
Dimanche 22 sept	11h00	Sainte-Victoire	Serre-Barbin

👉 Focus sur les subventions aux associations

Comme chaque année le conseil municipal vote, sur demande des associations concernées, des subventions de fonctionnement pour les aider dans leurs missions auprès de notre population, sur le territoire communal ou à une échelle plus large. La commune du Monétier-les-Bains a la chance d'avoir un tissu associatif dynamique, les aides attribuées vont sans doute permettre de voir réaliser certains projets.

ASSOCIATIONS	2023	2024
A.D.M.R.	300.00 €	300.00 €
Amicale du personnel communal	3 500.00 €	3 500.00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	1 500.00 €	1 600.00 €
AREN - Etoile des Neiges	150.00 €	100.00 €
Ass. les Aiglons	18 000.00 €	20 000.00 €
Ass. Les Epis d'Or	4 000.00 €	4 500.00 €
Ass. Maîtres-Chiens d'avalanche	150.00 €	150.00 €
Ass. Ski Paradiz	720.00 €	720.00 €
Ass. Solidarité Handicapés du Pays Briançonnais	100.00 €	100.00 €
Comité de Foire	1 500.00 €	1 500.00 €
FNACA - anciens combattants d'Algérie	100.00 €	100.00 €
AMAC - Mutilés de guerre 05-Ubaye	100.00 €	100.00 €
Secours Catholique Alpes du Sud 04/05	150.00 €	150.00 €
La Casset Loppet	520.00 €	500.00 €
RASED des Garçons	250.00 €	250.00 €
Mémoire et patrimoine du Monétier	900.00 €	1 000.00 €
Le Quadrille du Tabuc	500.00 €	500.00 €
Les Lauzenins	500.00 €	500.00 €
Trait d'union - Micro-crèche	0.00 €	4 480.00 €
Le comptoir des assos	0.00 €	100.00 €
Protection civile 05	0.00 €	300.00 €
TOTAL		40 450.00 €

AU PROGRAMME CET ÉTÉ

• COL DU GALIBIER RÉSERVÉ AUX VÉLOS :

jeudi 4 juillet, jeudi 18 juillet et jeudi 8 août

• FÊTE NATIONALE ET FEU D'ARTIFICE :

lundi 15 juillet

• MARCHÉS ARTISANAT

ET SAVEURS DES ALPES DU SUD :

samedi 6 et 20 juillet, samedi 3, 17 et 24 août

• FÊTE DU BOIS : samedi 3 et dimanche 4 août

• FESTIVAL SWING IN THE MOUNTAIN :

du 8 au 15 août

• BAL DES POMPIERS : mercredi 14 août

• SERRE CHEVALIER SUMMER JAZZ FESTIVAL :

du 20 au 23 août

• SERRE CHE TRAIL :

samedi 7 et dimanche 8 sept

• FOIRE AUX BESTIAUX :

samedi 14 sept



L'Urbanisme en questions

L'instruction des autorisations d'urbanisme (Déclaration Préalable, Permis de Construire, Permis d'Aménager, Certificat d'Urbanisme, Permis de Démolir) est organisée par le Code de l'urbanisme. Elle est effectuée sous la responsabilité du Maire. Il joue donc un rôle déterminant dans le processus. Sur notre territoire, l'instruction des déclarations préalables, de certains certificats d'urbanisme et des permis est assurée par un service mutualisé à la Communauté de Communes du Briançonnais ; le Maire reste néanmoins signataire des autorisations délivrées.

Quel est le rôle du Maire ?

Le rôle du Maire est délimité au cadre voulu par le code de l'urbanisme, comme par exemple le Plan Local d'Urbanisme. Ceci voulant dire qu'un Maire ne peut pas refuser une autorisation d'urbanisme quand celle-ci est régulière, c'est-à-dire répond au règlement d'urbanisme en vigueur et respecte l'avis de tous les services consultés (Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine, Département pour les projets en bordure de voirie départementale, ENEDIS ou territoire d'énergie, assainissement, ...).

Le Maire et l'urbanisme sont donc étroitement liés. Plus exactement, le Maire possède diverses attributions en matière d'immobilier et d'urbanisme. A savoir, la mairie a pour rôle de s'assurer du respect des règles d'urbanisme sur sa commune. Ainsi, toutes les demandes d'urbanisme : permis de construire, permis d'aménager, etc sont étudiées et signées par lui. En outre, en cas d'infraction aux règles d'urbanisme, le Maire a également la charge de faire constater la transgression.

Pour tout projet de construction ou de travaux, il convient donc de respecter les règles d'urbanisme. Autrement dit, le Maire a la responsabilité de s'assurer que toutes les constructions respectent scrupuleusement le Plan Local d'Urbanisme.

En effet, en cas d'infraction aux règles d'urbanisme, le Maire a également un rôle à jouer. En l'occurrence, dans ce type de situation, il a le devoir de dresser un procès-verbal. Pour préciser, il transmettra après le procès-verbal au procureur de la République, en charge des éventuelles poursuites.

Plan Local d'Urbanisme ?

Avant toute chose, précisons qu'il existe dans chaque commune certaines règles d'urbanisme. Celles-ci peuvent d'ailleurs varier d'une ville à l'autre. A chaque commune son Plan Local d'Urbanisme et donc ses propres règles. Au Monétier, c'est le PLU approuvé le 13 février 2020 qui définit l'ensemble de cette réglementation. Ce document précise notamment si un terrain est constructible ainsi que les règles relatives à la construction (hauteur, retrait...). Pour information, vous pouvez consulter le PLU et son règlement sur le site de la mairie.

Dans le cadre de l'évolution possible de ce document, la municipalité peut être amenée à s'interroger sur de nouveaux outils, entendus comme intéressants pour mener une réflexion sur les formes urbaines tels que les règles de hauteur, de gabarit, de volume, d'emprise au sol ou d'implantation par rapport aux limites séparatives. Ces évolutions doivent bien entendu être compatibles avec les documents de portée supérieure (Grenelle II, SCoT, SDAGE, SRADDET...) ou avec les dispositions spécifiques des zones de montagne (Loi Montagne).

Pourquoi les constructions sont de plus en plus importantes ?

La loi ALUR (Accès au Logement et Urbanisme Rénové) de 2014, en supprimant du Coefficient d'emprise au sol* et en interdisant aux Maires de fixer une superficie minimale des terrains constructibles dans le règlement de leur PLU, a eu un impact important sur la densité des constructions. Depuis les constructions ont été de plus en plus importantes en superficie. Cette loi visait à la base le développement de l'offre de logement...

Enfin, la loi Climat et Résilience de 2021, quant à elle fixe l'objectif de « Zéro Artificialisation Nette des sols : ZAN » pour 2050, avec pour objectif intermédiaire la réduction de moitié de la consommation de l'espace dans les 10 prochaines années (2021-2031). Il s'agit là de maîtriser l'étalement urbain et de protéger les sols vivants.

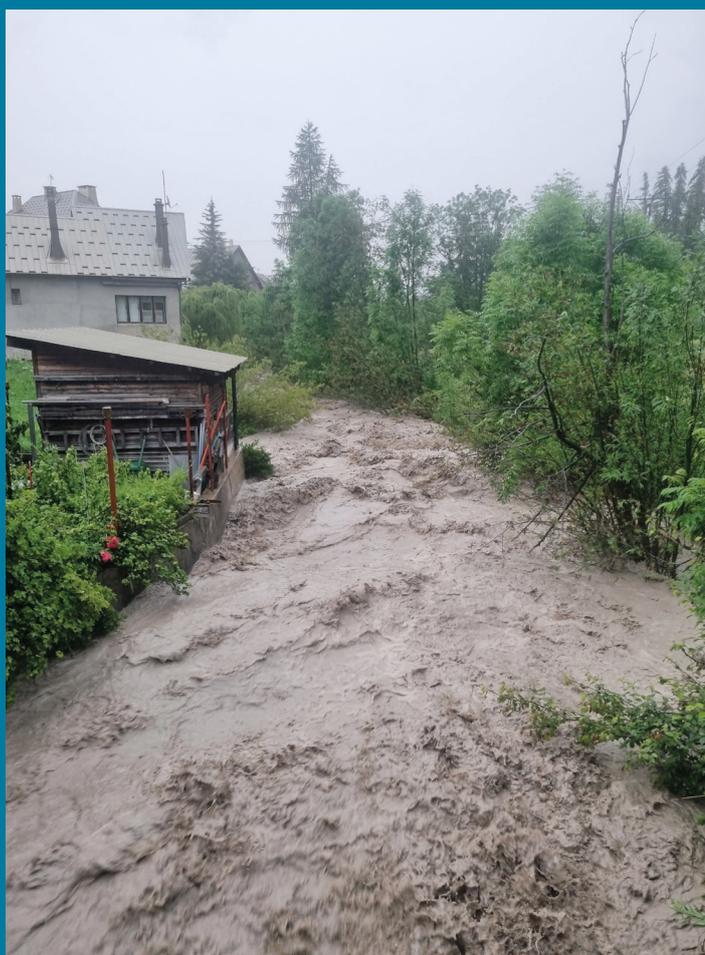
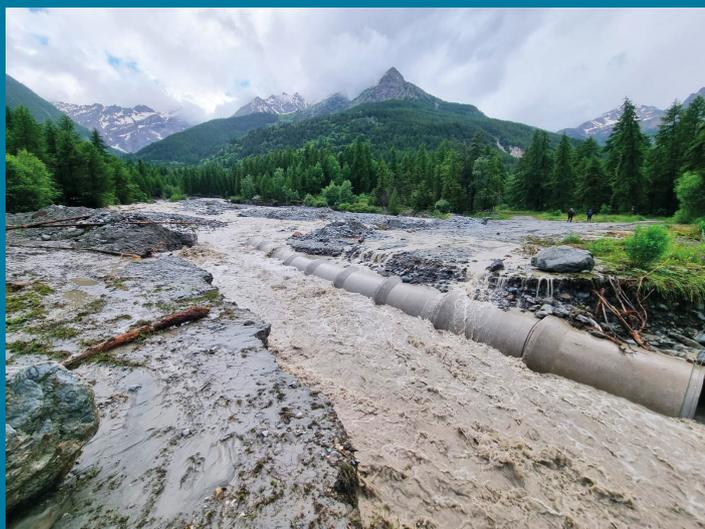
**COS : Le coefficient d'emprise au sol est un rapport permettant de mesurer la densité de l'occupation du sol en urbanisme. Il est obtenu en divisant la quantité de sol occupée par une construction par la taille de la parcelle qu'il occupe.*

Ainsi, un coefficient d'emprise au sol est inmanquablement compris entre 0 et 1).

Quels sont les secteurs des communes appelés à être construits ?

Le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 13 février 2020 fixe les zones constructibles ou à urbaniser (en plus des zones agricoles ou naturelles). Lors de l'élaboration de ce document, entre 2016 et 2020, la commune avait la possibilité d'ouvrir à la construction 6.82 ha de nouveaux terrains.

Aujourd'hui les zones non encore construites et qui peuvent faire l'objet d'une urbanisation sont très limitées et la priorité est donnée à la densification des zones existantes. Seules les zones de Prés Coueynaux (cf. bulletin précédent), de Peyre Foucheras, du secteur Gros Moutas/CCAS et une zone du Serre Barbin sont fléchées dans les orientations d'aménagement et de programmation pour accueillir de nouvelles constructions.



Dernière minute

► Crues de la Guisane, du Grand Tabuc et du Petit Tabuc

La commune du Monêtier-les-Bains a fait face, comme un certain nombre de communes du Briançonnais, a un fort épisode de crues les 21 et 22 juin derniers. Si la situation n'est en rien comparable à ce qu'ont pu vivre les habitants de la vallée du Vénéon, les dégâts sont tout de même nombreux mais n'ont touché aucune habitation.

La surveillance active et les actions de sauvegarde mises en œuvre dès la nuit du jeudi 20 juin ont permis d'éviter de nombreux dégâts supplémentaires.

Le Casset a été principalement impacté avec l'emportement du chemin montant dans le vallon du Petit Tabuc et l'inondation du parking à l'entrée Sud. Sur Monêtier, le torrent du Grand Tabuc est sorti de son lit avant sa confluence avec la Guisane, emportant le chemin estival et la piste de ski de fond ; les berges de la Guisane ont également nécessité un renforcement vers la route des Bains mais également aux Guibertes afin de préserver les infrastructures.

Nous tenons à remercier ici les agents, les élus, les différents services en charge des risques sur le territoire (ONF, RTM, Communauté de Communes du Briançonnais), les équipes du SIVM, les entreprises (Lionel BONNARDEL, Jacky GIRAUD, SARL GUGLIELMETTI, Bois du Villar, GANDELLI, ...) et les professionnels de l'eau vive qui ont répondu présents dès les premières heures et qui sont encore à pied d'œuvre pour un retour à la normale avant le début de la saison estivale.

Pour ceux qui suivent l'actualité de la commune sur l'application ILLIWAP, vous avez pu voir qu'un exercice de sauvegarde était encore organisé en début de semaine juste avant l'épisode pluvieux. Ces exercices, organisés au moins une fois par an, permettent aux services et aux élus de garder les bons réflexes et parfaire la culture du risque au sein de la collectivité (cf. Echo du Monêtier n°7).

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)



Atelier intergénérationnel

Lors de l'atelier intergénérationnel du 17 avril dernier, petits et grands ont pu découvrir la vie des habitants du Monétier les Bains au début du 20^{ème} siècle à travers des photos, films, récits, démonstrations et tenues d'époque.

Nous remercions les associations Mémoire et Patrimoine et le Quadrille du Tabuc pour leur implication dans cet atelier.



Portage des repas à domicile

Vous êtes fatigué, en convalescence, vous rencontrez des difficultés à conduire, vous êtes un aidant qui a besoin d'un coup de pouce ; le service du portage des repas est fait pour vous ! Sans critère d'âge ou de degré de dépendance vous pouvez bénéficier de ce service !

Le tarif de 10,50 € inclus : le repas du midi (entrée, plat, fromage, dessert), le repas du soir (potage et dessert) et une demi-baguette.

Les repas sont préparés par la Société Alpine de Boucherie (SAB), ils sont adaptés au réchauffage au micro-ondes.

Vous pouvez choisir selon vos besoins sans engagement dans la durée. Seule contrainte : la commande doit être passée avant le mardi midi de la semaine précédente.

Les repas sont ensuite livrés tous les lundis, mercredis et vendredis entre 10h et 11h par un agent communal.



Si vous bénéficiez de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) du département vous pouvez être éligible à une aide du département pour le financement.

Renseignements : CCAS de la mairie : ccas@monetier.com ou sur le site internet de la maison départementale de l'autonomie : <https://mda.hautes-alpes.fr>



Poutou le patou

Ce matin Poutou est de fort bonne humeur. On lui a confié une mission très spéciale. Tom, l'éleveur, a apporté cinquante brebis supplémentaires à Juliette, la bergère, et pour Poutou c'est comme si sa famille s'agrandissait un peu, enfin beaucoup. Tom compte sur Poutou pour protéger ce nouveau troupeau.

« Bonne patte bon oeil » lui dit Tom.

« c'est bien vite dit » pense Poutou car la vue ce n'est pas son fort. Il regrette de devoir s'approcher si près des randonneurs pour les identifier car souvent il leur fait peur avec sa carrure imposante et ses babines retroussées.

Et puis ce matin, Emma, la médiatrice pastorale, est montée à l'alpage.

Poutou aime bien Emma. C'est elle qui renseigne les randonneurs sur les bons comportements à adopter en montagne : ne pas donner à manger aux chiens ni aux moutons, ne pas les caresser non plus et surtout surveiller leur animal de compagnie. Poutou est bien différent d'eux, il travaille lui ! Et il remplit sa mission de chien de protection avec enthousiasme, de jour comme de nuit. Souvent les marcheurs freinent leur allure à l'approche des moutons, s'arrêtent et attendent patiemment que Poutou vienne s'assurer qu'ils ne sont pas une menace pour le troupeau. Poutou les laisse alors reprendre leur route

tranquillement.

« Garde à vous Poutou ! » s'amuse Tom quand il lui rend visite. Et là, notre Poutou se redresse, gonfle le poitrail, et porte la tête bien haute. Il aime l'ordre et la discipline Poutou. Ce qu'il n'aime pas ce sont les vélos qui dévalent les chemins à toute vitesse. Et son ennemi juré c'est le loup. Il ne le laissera pas s'approcher des brebis, il les défendra de tout son coeur, de toutes ses forces.

« On ne passe pas sur les terres du troupeau, on reste bien sur le chemin » a envie de crier Poutou aux randonneurs trop aventureux. Il sort alors son plus bel aboiement, fort et majestueux. Et cela suffit à ce que chacun reste sur son territoire et cohabite avec les animaux en toute tranquillité.

Poutou est alors heureux, il hume l'herbe verte de l'alpage, sent la chaleur du soleil sur son pelage blanc, et admire ce troupeau de moutons qu'il est fier de

protéger.



Auteur: Isabelle Mouric

Vie scolaire & périscolaire

► Le cycle « Glisse »

A travers le cycle « glisse », le choix de l'équipe enseignante a été de faire découvrir des styles de glisse différents pour chaque classe. Les élèves de Petite et Moyenne Section de Maternelle ont ainsi pu profiter cet hiver de séances d'initiation au ski de fond.



► Carnaval de l'école

L'ensemble des élèves de l'école et les enfants de la crèche ont participé au mois d'avril au traditionnel carnaval ! Plein de sourires pour cette déambulation musicale et déguisée dans le village.

► Les JO scolaires de la vallée de la Guisane

La manifestation s'est déroulée du 10 au 13 juin au parc des Colombiers de Saint-Chaffrey. **3 écoles** : Saint-Chaffrey, La Salle les Alpes et Monétier-les-Bains, 12 enseignants et 230 élèves.

Les 3 écoles se sont impliquées dans un projet commun ayant pour but de fédérer les élèves, les enseignants et les parents autour d'épreuves sportives ludiques, conviviales et collaboratives.

Au programme :

- Création de drapeaux par équipe,
- Cérémonie d'ouverture avec port de la flamme olympique et défilé des équipes,
- Epreuves sportives (saut de grenouille, chenille, course de haies en relais, lancer à l'aveugle, course longue) puis remise des médailles et cérémonie de clôture.



► Ateliers garderie périscolaire

Nos deux ATSEM Bénédicte et Christelle ne manquent pas d'imagination pour occuper les enfants, petits et grands, lors de la garderie périscolaire : décorations de Noël, œufs de Pâques, dessins, bricolages en tout genre !

Le personnel Communal



› Justine ORY et Louisa EYMARD

Suite à une belle expérience l'été dernier, nous réitérons l'embauche de deux médiatrices pastorales : **Justine ORY** qui a pris ses fonctions début juin et **Louisa EYMARD** à compter de fin juin.



› Etienne FORTUNIER et Hervé BELLOT

Ils viennent renforcer les effectifs des services techniques pour la saison estivale.



› Fabien JUPPEAUX

Un ASVP a été recruté pour la saison estivale depuis le 3 juin.



› Karine ALAVERA

Elle a été recrutée le 15 avril 2024 en tant qu'agent polyvalent, en charge de la livraison des repas, de renfort à la cantine scolaire et de l'entretien des locaux communaux.



› Franck DAMARIUS

Aux tennis, nous retrouvons Franck Damarius notre fidèle agent.

› Jean Paul CACHA et Julie PIANETTI

Ils assurent la gestion du camping depuis l'ouverture, le 2 mai 2024 et Clovis Bonnelie arrivera en renfort du 1^{er} juillet au 12 août 2024



www.monetier.com

État civil *

➤ Ils se sont pacés :

Axel COSTI et Anna ROLLET, le 29 avril 2024

➤ Ils nous ont quittés :

Emilienne BUISSON

née GIRAUD, le 3 décembre 2023

Paulette LEGENDRE, le 7 janvier 2024

Noël BACHELOT, le 20 mars 2024

Yves REY, le 4 mai 2024

Alfred PEYTHIEU, le 15 mai 2024

* Liste établie après accord des familles et des ayants droits

Numéros utiles

Police municipale : 06 07 41 06 37

Gendarmerie Saint-Chaffrey : 04 92 24 00 56

Pompiers : 18

N° Urgence européen : 112

Pharmacie Monétier : 04 92 24 44 70

Cabinet médical Monétier : 04 92 24 42 54

Services techniques : 04 92 24 56 23

Services techniques – Astreinte

(urgence uniquement) : 06 42 44 95 34

SUEZ – SEERC (Assainissement) : 09 77 42 94 31

SPL Services Eau Haute Durance : 04 92 20 57 57

CCB – Ordures ménagères : 04 92 54 52 52

Infos Routes 05 : 04 65 03 00 05

Office du Tourisme Serre-Chevalier : 04 92 24 98 98

Micro-crèche Les Eterlous : 04 92 55 42 46

CCB : 04 92 21 35 97



Commune du MONÉTIER-LES-BAINS

Opération «FACADES-TOITURES»

SOUTENIR

L'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE

Ce programme est cofinancé par la commune du MONÉTIER-LES-BAINS et le DÉPARTEMENT des Hautes-Alpes.

L'opération « Façades-Toitures » est une campagne de ravalement de façades et de réfection des toitures initiée par votre commune.

Les propriétaires qui entreprennent des travaux de ravalement de façades ou de réfection des toitures peuvent bénéficier de **subventions très incitatives**.

Le but est d'offrir aux habitants et aux vacanciers un cadre de vie attractif et de soutenir l'activité du bâtiment.

? VOUS AVEZ UNE QUESTION ?
VOUS AVEZ BESOIN D'UN CONSEIL ?
CONTACTEZ votre chargée d'opération :

Laurence AGULHON
04 92 51 89 04
lagulhon@soliha.fr

SOLIBA Alpes du Sud
1, rue des Marronniers – Les Fauvettes II - 05000 Gap
04 92 51 53 34 – contact.hautesalpes@soliha.fr
ALPESDUSUD.SOLIBA.FR · FACEBOOK · TWITTER · LINKEDIN · YOUTUBE



Les permanences 2024

sont assurées en Mairie
uniquement sur rendez-vous au :

04 92 24 40 04

les jeudis de 13h30 à 15h30 :

18 AVRIL

Mardi 28 MAI

27 JUIN

25 JUILLET

19 SEPTEMBRE

17 OCTOBRE